

Québec français



Du mou dans la sacristie

Gilles Perron

Number 161, Spring 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/63968ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Perron, G. (2011). Du mou dans la sacristie. *Québec français*, (161), 20–20.

Du mou dans la sacristie

PAR GILLES PERRON*

Le 9 février 2011, le Tribunal des droits de la personne a donné raison à Alain Simoneau, ce citoyen de Saguenay qui poursuivait sa ville pour cause d'allergie à la prière. La ville de Saguenay et son maire, le bienheureux Jean Tremblay, devront cesser la récitation de la prière avant de commencer leurs travaux, retirer le crucifix et la statue du Sacré-Cœur et payer à monsieur Simoneau 30 000\$ en dommages punitifs et moraux pour avoir « porté atteinte de façon discriminatoire [...] à sa liberté de conscience et de religion ».

Ce verdict de la juge Michèle Pauzé me surprend, mais surtout me remplit d'espoir. Quelques jours après avoir pris connaissance du jugement, j'étais au Centre Bell et, comme à chaque fois, je me suis levé respectueusement pour écouter Charles Prévost Linton chanter l'*Ô Canada*. Si j'avais eu un chapeau, je l'aurais même enlevé. Or, alors qu'au son du ténor se confondait dans mon esprit le bras qui sait porter l'épée avec les bras meurtris qui tendent le flambeau, j'ai réalisé que j'étais moi aussi victime de discrimination. Regardant P.K. Subban la main sur le cœur, et me récitant *in petto* l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne, je me suis rendu compte que, dans la liste des motifs de non-discrimination, les convictions politiques viennent tout de suite après la religion. Moi qui ai voté OUI en 1995, et qui crois toujours pertinente l'indépendance du Québec, on m'imposerait l'hymne national d'un pays auquel je ne crois pas ? La première période était à peine terminée que je *textais* ma plainte à la Commission des droits de la personne, et réclamaï pas moins qu'un abonnement de saison à titre de dommages moraux et exemplaires. Et je ne m'arrêterai pas en si bon chemin : j'ai demandé, en vertu de la Loi d'accès à l'information, les adresses de tous les indépendantistes présents ce soir-là, afin de les convaincre d'intenter un recours collectif !

Mais revenons à Saguenay au Saguenay. Le sacristain Tremblay veut contester le jugement, et faire la leçon à tous ces Québécois mous qui se laissent manger le bon Dieu sur le dos. Il a tout de même recueilli plus d'une centaine de milliers de dollars pour sa croisade, ce n'est pas

rien. Plus personne ne doute que lorsqu'il se présentera aux portes du paradis, Saint Pierre s'écartera aussitôt pour l'introduire. Car ses croyances, il les clame haut et fort devant les caméras : « Quand je vais arriver de l'autre bord, je vais pouvoir Lui dire : je me suis battu pour Vous ; je suis même allé en procès pour Vous » (authentique). Je me souviens d'un Témoin de Jéhovah qui, tentant de me convertir, me disait à peu près la même chose, mais ça, c'est une autre histoire...

Un bon nombre de municipalités récitent encore la prière, mais si on en croit les élus, elles le font plus par tradition que par conviction. Il n'en va pas de même à Saguenay : si d'aucuns croient que pour le maire Tremblay, c'est de l'entêtement et du spectacle, ils se trompent. Pour leur édification, je leur recommande la lecture du mémoire présenté par la Ville de Saguenay à la Commission Bouchard-Taylor en 2007 : on peut y lire que « l'une des grandes leçons de la Bible se réfère à l'autorité du Créateur sur toute la création. À ce titre, l'État laïque n'est pas soustrait à l'autorité divine, pas plus qu'à sa loi intime inscrite au cœur de tout homme » (p. 53). Ou encore : « L'expression "état laïque" cache en filigrane une certaine idéologie traduisant l'indépendance vis-à-vis de l'Église, de Dieu et ses lois. En cela, l'État a tort » (p. 56). Ce mémoire, je vous le rappelle, n'a pas d'autre signature que celle de la Ville : c'est donc elle qui s'exprime et qui donne sa légitimité aux propos actuels de son maire.

Dans un vaudeville à la grecque où les personnages sont dessinés à gros traits (Jean le catholique, Alain l'athée, la Justice et les Sceptiques), on retiendra qu'au fond, les deux acteurs principaux de cette comédie prêtent à rire : Jean Tremblay en donnant la préséance à un Dieu qui n'a même pas la qualité d'électeur, et Alain Simoneau en judiciarisant la morale et l'éthique. J'aimerais bien donner raison à ce dernier : que les manifestations religieuses n'ont pas leur place dans l'espace politique québécois, cela devrait aller de soi. Mais il n'est pas plus glorieux de confondre l'inconfort avec la discrimination. Même pour 30 000\$. □

* Cégep Limoilou

